



Grande
Dixence

73^e rapport
EXERCICE
2023

GRANDE DIXENCE

73^E RAPPORT
EXERCICE 2023

8

Administration
de Grande Dixence SA
au 31 décembre 2023



Bilan

30





TABLE DES MATIÈRES

- 7** Actionnaires
- 8** Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2023
- 10** Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2023
- 22** Volume des apports journaliers dans le lac des Dix
- 23** Énergie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA
- 26** Commentaires sur les comptes annuels
- 30** Bilan
- 32** Compte de résultat
- 33** Flux de trésorerie
- 34** Variation des capitaux propres
- 35** Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan
- 36** Annexe aux comptes
- 49** Rapport de l'Organe de révision
- 53** Propositions à l'Assemblée générale

Ce rapport est agrémenté de photographies des immeubles administratifs du siège GD de Sion, fraîchement assainis.



ACTIONNAIRES

L'ÉNERGIE PRODUITE PAR GRANDE DIXENCE SA EST LIVRÉE DANS SA TOTALITÉ AUX QUATRE SOCIÉTÉS PARTENAIRES QUI SONT LES SEULS ACTIONNAIRES, SOIT :

ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60 % du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (33,33%), Consortium suisse d'actionnaires minoritaires (33,33%) et Schweizer Kraftwerksbeteiligungs AG (33,33%).

AXPO POWER AG, BADEN

(13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons et/ou services électriques cantonaux de Zurich (36,75%), Argovie (28%), Saint-Gall et Appenzell (12,5%), Thurgovie (12,25%), Schaffhouse (7,88%), Glaris (1,75%) et Zoug (0,87%).

BKW ENERGIE AG, BERNE

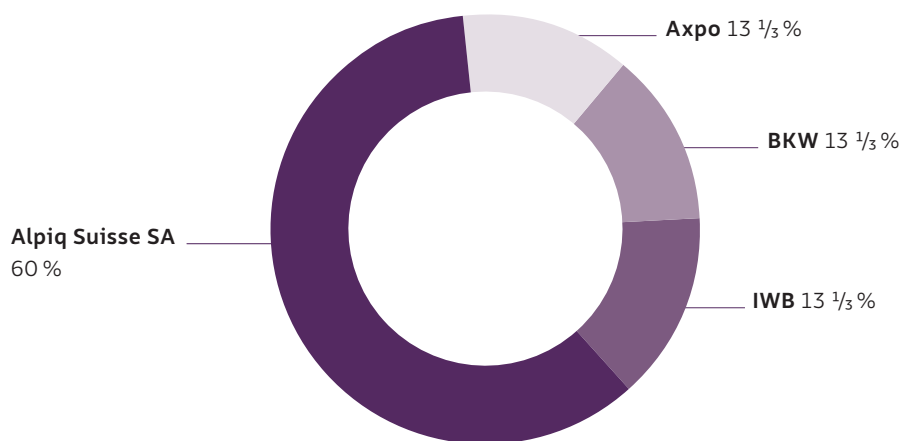
(13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de BKW Energie AG se trouve entièrement en mains de BKW AG dont les actionnaires sont le canton de Berne (52,5%), par le Groupe E SA (10%). La part flottante des actions représente 37,5%.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 1/3 % du capital-actions)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le canton de Bâle-Ville.



- ◆ Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau et nouvelles énergies renouvelables).
- ◆ La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays et constitue, notamment avec les trois groupes de la centrale de Bieudron, un atout majeur en termes de puissance. Rapidement mobilisable, sa puissance de 1 200 MW fait aisément face aux indisponibilités

fortuites d'autres grandes centrales suisses, qu'elles soient nucléaires ou hydrauliques.

- ◆ Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

ADMINISTRATION DE GRANDE DIXENCE SA

AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION			Entrée en fonction	Échéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
* WIDER Michael	Président, Vice-directeur général Alpiq Holding SA, Head Switzerland, Guin		2007	2024
* ESCHLE Martin	Vice-président, Membre de la direction de IWB Industrielle Werke Basel, Zurich		2018	2023
BARONI Luca	Chief Financial Officer Alpiq AG, Bremgarten (AG)		2021	2024
BOURGEOIS Jacques	Ancien Conseiller national, Avry-sur-Matran		2013	2024
BRUTSCHIN Christoph	Ancien Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville, Bâle		2009	2023
BÜHLER Guy	Head Gas power plants & Green Gases Axpo Solutions AG, Belmont-sur-Lausanne		2018	2023
* DIETRICH Markus	Chef Centrales hydrauliques BKW Energie AG, Niederbuchsiten		2021	2023
GUESRY Pierre	Senior Business Developer & Strategy Alpiq AG, La Tour-de-Peilz		2014	2024
HÄNGGI Philipp	Chef du secteur d'activité Production BKW Energie AG, Zofingen		2020	2024
* HUWYLER Jörg	Leiter Division Hydroenergie und Biomasse AXPO Power AG, Sarnen		2018	2023
* MICHELLOD Paul	Senior strategist Generation Switzerland Alpiq AG, Leytron		2021	2024
* MURISIER Amédée	Head Hydro Power Generation Alpiq AG, Belp		2017	2024
PLASCHY Michaël	Head Nuclear Power Generation Alpiq AG, Ollon (VD)		2018	2024
* ROUGE Nicolas	Gestionnaire d'actifs – Concessions Alpiq AG, Carouge		2013	2024
SALVADORI Mauro	Head Public Affairs, Alpiq AG, Colombier (Vaud)		2016	2024

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

BINER-HAUSER Romy	Présidente de la Commune de Zermatt, Zermatt
LOGEAN Grégory	Président de la Commune d'Hérémece, Euseigne

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

FISCHER Joël	Président de la Commune de Stalden, Stalden
MÉTRAILLER Damien	Ancien président de la Commune d'Évolène, Vollèges

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Éric, Sion

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

DIRECTEUR

KRONIG Amédée (jusqu'au 31 juillet), Zermatt
IMBODEN Beat (dès le 1^{er} août), Steg-Hohtenn

GESTION DES ACTIFS

Alpiq Suisse SA, Lausanne



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2023

1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

À l'Assemblée générale du 28 avril 2023, aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à échéance. Le point de l'ordre du jour de ladite Assemblée générale relatif aux nominations statutaires a porté sur la nomination de l'Organe de révision pour l'exercice 2023, en l'espèce la société KPMG SA, à Lausanne.

L'exercice sous revue a été marqué par la décision de M. Amédée Kronig de faire valoir son droit à la retraite anticipée.

Durant les trente-sept années de service, dont douze en qualité de directeur, M. Kronig a témoigné un attachement profond à notre société. Alliant les compétences administratives et une profonde connaissance de l'aménagement à une distinction et à une civilité empreinte d'humanité, M. Kronig a, par sa fermeté courtoise, su maintenir un climat de travail propice et promouvoir à tous égards une excellente image de notre société.

Notre vive reconnaissance lui est acquise pour tout ce qu'il a entrepris et réalisé. C'est dans ces sentiments que nous exprimons à M. Amédée Kronig nos vœux de longue et heureuse retraite.

Pour lui succéder, le Conseil d'administration a fait appel à M. Beat Imboden, ingénieur ETH, qui exerce ses fonctions depuis le 1^{er} août 2023.

GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

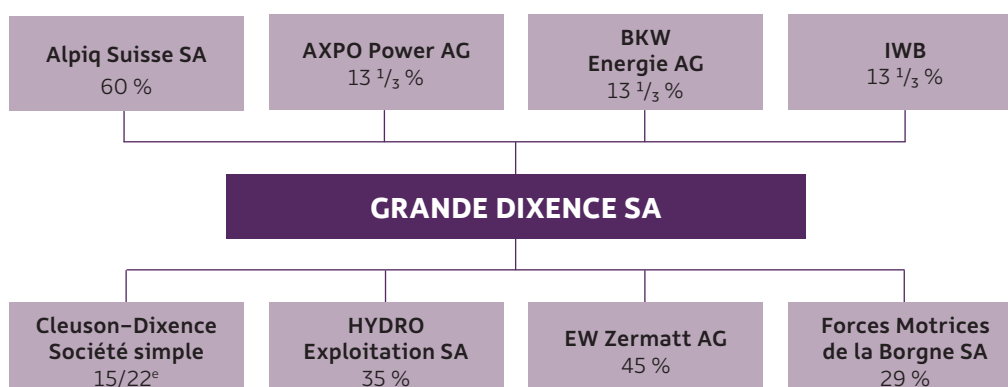
Rapidement mobilisable, la production des centrales hydroélectriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La reprise mondiale post Covid reste lente et inégale. En 2023, la croissance de la zone Euro est de 0,5%. De plus, l'exercice sous revue a été

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





GRANDE DIXENCE SA : FAITS MARQUANTS 2023

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2023 sont les suivants:

- ◆ une production exceptionnelle de 2748 GWh;
- ◆ des apports en eau extraordinaires grâce aux conditions hydrologiques favorables de l'été 2023;
- ◆ l'usine de Bieudron (Cleuson-Dixence) a produit 2445 GWh (y.c. eaux concédées à Alpiq);
- ◆ la remise en service le 13 janvier 2023 de la chute «Lac des Dix – Rhône».

marqué par une baisse de la demande due au déclin de la demande industrielle, aux mesures d'efficacité énergétiques mises en place et à un climat particulièrement doux.

En Europe, les prix de l'électricité ont poursuivi leur descente et ont atteint leur niveau d'avant le début de la guerre en Ukraine (février 2022). Plusieurs facteurs contribuent à cette régression: la faiblesse persistante des prix du gaz et de la compensation CO₂, la part de plus en plus importante de la production à partir des nouvelles énergies renouvelables, le recul de la demande en électricité et l'amélioration de la disponibilité des centrales nucléaires en France.

A la fin de l'année 2023, les lacs à accumulation d'Allemagne, de France, d'Italie et de la Suisse étaient davantage remplis que la moyenne des quinze dernières années. Le risque d'une éventuelle pénurie d'énergie continue toutefois d'être prise au sérieux au niveau politique. C'est dans ce contexte que, pour l'hiver 2023-2024, Swissgrid a mis aux enchères 400 GWh de

réserves hydroélectriques de certains barrages (période: du 1^{er} février au 13 mai 2024), à solliciter en cas de besoin uniquement.

Le 29 septembre 2023, les Chambres fédérales ont adopté le «Mantelerlass»¹). En conséquence, l'ouverture totale du marché a été rejetée. En outre, les quinze projets retenus par la «table ronde sur l'énergie hydraulique», dont le projet «Gornerli», sont désormais mentionnés dans l'annexe du texte de loi. Les travaux sur les Ordonnances d'application ont également débuté. Leur mise en consultation démarrera en 2024.

Le «Mantelerlass» a fait l'objet d'un référendum populaire. Les citoyens se prononceront en juin 2024.

¹ «Mantelerlass»: appellation donnée par les Chambres fédérales au projet de loi qui comprend des modifications de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. L'objectif vise à orienter le système d'approvisionnement énergétique de la Suisse vers l'objectif de zéro émission nette en 2050 et de continuer à garantir une sécurité d'approvisionnement élevée.

Le 21 décembre 2023, le Conseil national a examiné en première lecture le «décret d'accélération» accompagnant le «Mantelerlass». Ce dernier doit conférer l'assise nécessaire à la réalisation des objectifs liés aux projets d'extension de la production (+2 TWh d'énergie hydraulique hivernale). Il prévoit une rationalisation des procédures de planification, d'autorisation et de recours. Un projet visant à accélérer l'extension des réseaux devrait également accompagner ce dispositif.

Par ailleurs, les négociations avec l'Union Européenne (UE) ont repris. Pour la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse, l'intégration technique et commerciale dans le marché intérieur européen est indispensable. C'est dans cet esprit que, le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté un projet de mandat de négociation avec l'UE, lequel en définit les lignes directrices. Le mandat fait l'objet d'une large consultation, notamment auprès des partenaires économiques et sociaux.

EXPLOITATION

Grande Dixence SA observe les effets des changements climatiques sur ses installations, au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions. Année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives, que cela soit, en hiver, afin de protéger les installations de dégâts dus aux avalanches ou, en été, à des engravements liés à des charriages de sédiments toujours plus importants en termes de volume.

En effet, été après été, la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages

sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les pylônes des lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de Grande Dixence SA.

La saison hydrologique couvre la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023. Les mesures sont fournies par les stations de GD sises dans le Mattertal et dans le val d'Hérens.

La saison hivernale 2022/23 confirme la tendance observée les dix dernières années. Elle a enregistré des températures supérieures de l'ordre de 1°C et des précipitations 30% plus abondantes.

Toutefois, au sortir de l'hiver, on pouvait constater un enneigement inférieur à la moyenne, sur la totalité des bassins versants de GD.

La période estivale 2023 rappelle à s'y méprendre à l'été 2022. En 2023, à Sion, la barre des 25°C a été dépassée à cent trois reprises. Le début du mois de juillet de même que la deuxième moitié du mois d'août ont été marqués par une importante vague de chaleur.

En altitude, durant ces périodes, de nombreux orages de grêlons ont été observés. Cela étant, la zone d'adductions de GD a été épargnée par les précipitations extrêmes dévastatrices qu'ont connues d'autres régions des Alpes.

A noter que le mois de septembre a été de loin le plus chaud depuis les relevés Grande Dixence.

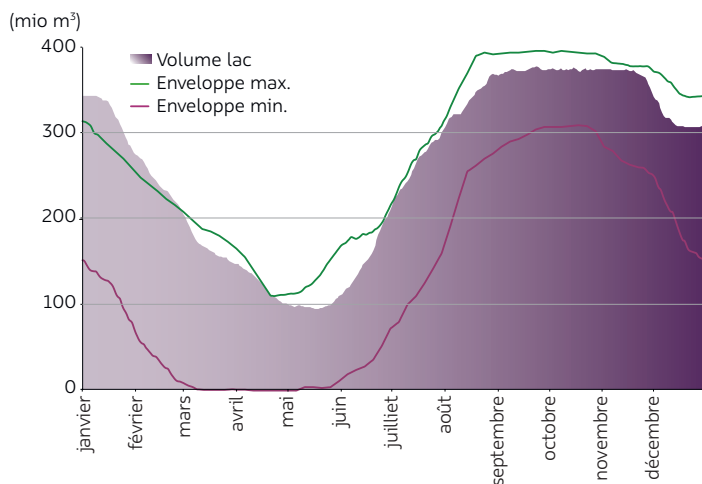
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, 582,3 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 343,8 millions de m³, soit 59%, par pompage. Il s'agit d'une très bonne année, le record absolu des apports estivaux ayant été enregistré en 2003 avec 611 millions.

A noter que le 12 juillet 2023 a été la journée la plus abondante en termes d'apports. De 00h01 à



24h00, un volume de 6,692 millions de m³ d'eau (ce qui correspond à près de 28 GWh de production) a été mesuré à la station limnigraphique de Cheilon. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de 77,45 m³/s.

ÉVOLUTION DURANT L'ANNÉE 2023 DU LAC DES DIX



La production 2023 de GD s'élève à 2748 GWh (dont 1392 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant 120% de la moyenne des dix dernières années.

Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

Durant l'année 2023, les actionnaires ont fourni 436 GWh d'énergie de pompage.

Par ailleurs, durant la période sous revue, 396 GWh ont été produits dans les usines de Fionnay, de Nendaz et de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

Interrompue en juin 2016, la production des usines GD de Fionnay et de Nendaz a repris le 13 janvier 2023.

En 2023, le projet global R10R, portant sur la réhabilitation d'organes essentiels et d'installations importantes, compris entre le lac des Dix et le canal de fuite de l'usine de production de Nendaz, au niveau du Rhône, s'est achevé. La documentation du projet est en voie de finalisation.

A l'usine de pompage de Z'Mutt, durant la saison estivale 2023, le groupe 5, renouvelé, a fonctionné en mode pompage uniquement. Les travaux en relation avec la résolution des problèmes techniques du mode turbinage sont en cours.

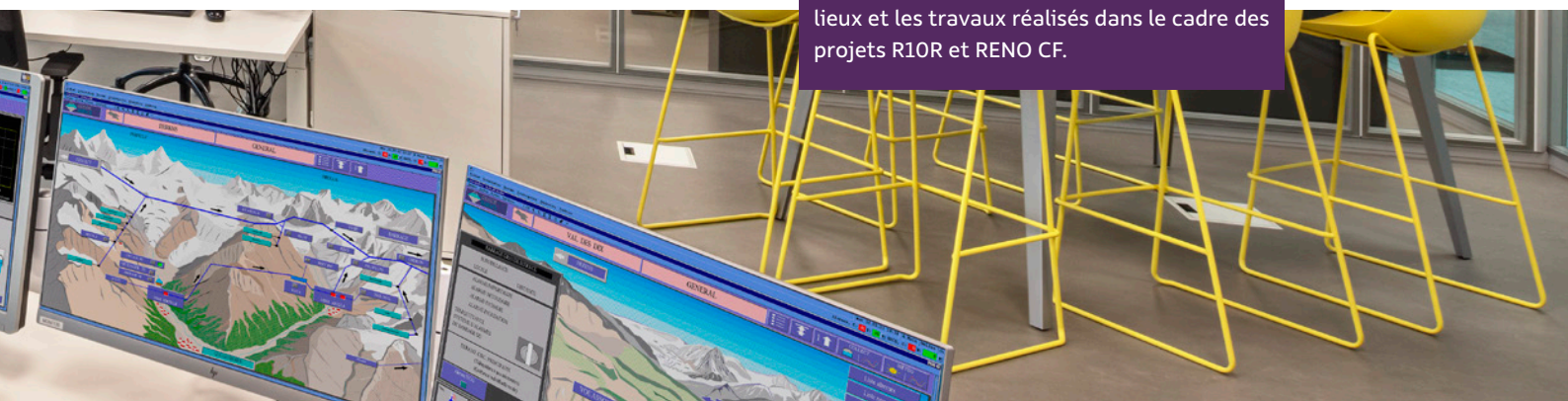
A l'usine de pompage de Stafel, pour des raisons techniques et organisationnelles, le programme de réhabilitation des groupes a été modifié. Les travaux débiteront en automne 2024.

A l'usine de pompage de Ferpècle, le programme de réhabilitation des groupes touche à sa fin. Les moteurs des trois groupes ont été remplacés. Les trois groupes, entièrement renouvelés, fonctionnent. Des adaptations techniques ont dû être apportées, au niveau des paliers en particulier.

A l'usine de production de Fionnay, l'exploitation de la centrale s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le programme de renouvellement des vannes sphériques des six groupes est terminé.

A l'usine de production de Nendaz, l'exploitation de la centrale s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les tests électriques et les essais de fonctionnement de deux groupes – qui n'ont pas pu être effectués en 2016 en raison de la mise hors eau de la chute «lac des Dix – Rhône» – ont été réalisés en 2023.

Pour commémorer la remise en eau de la chute lac des Dix – Rhône, Grande Dixence a organisé le 20 octobre 2023 sur le site de GD de Nendaz et CD de Bieudron une réception officielle, puis le jour suivant, une journée publique «portes ouvertes» a permis à quelque 1200 personnes de découvrir les lieux et les travaux réalisés dans le cadre des projets R10R et RENO CF.





A l'usine de production de Bieudron (Cleuson-Dixence), l'exploitation de la centrale s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Les préparatifs en vue du programme de révisions extraordinaires 2024/26 ont débuté.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA sont confiées à HYDRO Exploitation SA. En outre, depuis le 1^{er} juin 2009, la gestion administrative et la gestion technique du complexe de Grande Dixence SA sont confiées au mandataire Alpiq Suisse SA. L'effectif du personnel du siège de GD à Sion est composé de 3,4 postes de travail équivalents plein temps.

EXTENSION DE LA PRODUCTION HYDRAULIQUE SUISSE

Projets de stockage hivernal

En reculant, le glacier du Gorner a cédé la place à un verrou glaciaire propice à l'édification d'un ouvrage à buts multiples qui regroupe à lui seul la protection contre les crues du Mattertal, souci permanent des communes de la vallée, l'optimisation de la production et du stockage d'énergie hydroélectrique et une réserve de ressources en eau potable et d'irrigation pour la vallée.

Grande Dixence SA (ci-après GD), en étroite collaboration avec la commune de Zermatt, développe depuis 2018 un nouveau projet baptisé *MZS Gornerli* (pour *Mehrzweckspeicher Gornerli* ou *ouvrage à buts multiples Gornerli*). En substance, le projet consiste à construire, à une altitude d'environ 2250 m.s.m., en amont de la prise

d'eau existante de Gornera, un barrage d'environ 85 m de haut, créant ainsi un volume utile de 150 millions de m³. Les eaux du glacier du Gorner y seraient ainsi stockées. En plus de la sécurité des personnes et des biens qu'apporterait la retenue aux avaliers, le projet permettrait, d'un point de vue énergétique, d'éviter les déversements de la prise d'eau éponyme existante (gain 120 GWh environ) et de réduire la quantité d'énergie utile au pompage des eaux dans le collecteur en direction du lac des Dix (gain 80 GWh environ). A noter que le bassin concerné est intégralement compris dans le périmètre des concessions hydrauliques octroyées à GD.

Ce projet a été retenu dans le cadre de la déclaration commune signée le 13 décembre 2021 à l'issue de la «Table ronde sur l'énergie hydraulique» organisée par la Confédération, précisément par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce projet fait partie des 15 projets de centrales hydroélectriques à accumulation en Suisse qui ont été considérés comme les plus prometteurs sur le plan énergétique car leur mise en œuvre d'une part implique un impact minimal sur la biodiversité et le paysage et d'autre part génère un gain de transfert d'une partie de la production estivale durant la période hivernale.

Le projet a également été soumis en avril 2021 aux autorités cantonales valaisannes pour son inscription au plan directeur cantonal afin qu'il se réalise dans le meilleur délai. Il y est désormais inscrit.

Le projet est développé d'entente avec la commune de Zermatt et avec le soutien technique du mandataire Alpiq. Un groupe



d'accompagnement «Environnement», composé de toutes les parties prenantes pertinentes, traite les thèmes environnementaux essentiels dans le cadre d'un processus participatif. En outre, un groupe d'accompagnement à un niveau supérieur a été créé avec des représentants de la Confédération, du Canton, de FMV, des communes concédantes, de la commune de Zermatt et de GD.

Un accord a été trouvé avec le Canton concernant la suite de la procédure de concession en novembre 2023. Le canton propose l'instrument de l'avenant à la concession, ce qui signifie que le projet nécessite certes une nouvelle procédure de concession, mais que les concessions existantes de GD ne sont pas affectées.

Outre le projet «MZS Gornerli», GD poursuit les études du projet de turbinage des eaux de la Vispa de «Randa-Mattsand» et de surélévation (de 5 à 10 m.) du barrage de la Grande Dixence.

Projet solaire alpin d'envergure à Prafleuri

La commune d'Hérémence s'est approchée de Grande Dixence SA (ci-après GD) afin de développer conjointement un projet solaire alpin d'envergure sur le territoire communal, dans la combe de Prafleuri au sud de la Pointe d'Allèves. Pour mettre en œuvre le projet, la commune d'Hérémence et GD ont signé une lettre d'intention.

L'emplacement – d'ores et déjà qualifié d'idéal en raison de l'exposition, des accès et de la proximité d'installations existantes – est déjà marqué par la main de l'Homme puisque la carrière d'extraction des matériaux nécessaires à la construction de

ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, plus particulièrement à des risques d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et de projets ainsi qu'à des risques réglementaires et administratifs. Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques et aussi des opportunités. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

L'évaluation des risques est sujette à une incertitude relative compte tenu des hypothèses retenues quant à leur évolution.

la Grande Dixence s'y trouvait. La production escomptée est estimée à quelque 20 GWh par an. En été 2023, la commune d'Hérémence et GD ont signé une convention dans le but de concrétiser davantage la future collaboration. Le 17 octobre 2023, de nouveaux partenaires ont scellé leur intention de se joindre au projet. La nouvelle répartition de la société à créer se présente comme suit:

- Commune d'Hérémence: 20%
- Grande Dixence SA, ou ses actionnaires: 45%
- OIKEN SA, Sion: 15%
- FMV SA, Sion: 10%
- Ville de Sion: 5%
- Genedis SA, Vernayaz: 5%

Les études d'avant-projet (SIA 3.1) et de projet d'ouvrage (SIA 3.2) se poursuivent. La demande d'autorisation de construire pourrait être mise à l'enquête publique en été 2024.

SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA (ci-après GD) renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de GD, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Électrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les promeneurs le long des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radiophonique, de presse, d'affichage dans les transports publics et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2023.

Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par GD en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2023.

Ainsi, des équipes d'étudiants (HYDRO-Guides) ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2023, ce sont quelque 5900 randonneurs qui ont été approchés par les HYDRO-Guides.

ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2023

Politique environnementale

Dans le contexte actuel de la lutte contre les changements climatiques, l'énergie produite par GD, particulièrement faible en CO₂, constitue une réelle opportunité. Dans cet esprit, consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à :

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purgés, etc.) et à prévenir toute pollution;

- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par ses installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions et d'indicateurs de performance.

Purges

Chaque année, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle sont purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Les bassins de compensation de Z'Mutt (Mattertal) et de Ferpècle (Hérens) ont été purgés respectivement du 17 au 18 juillet et le 25 juillet. Afin de réduire au maximum les impacts



sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

En 2023, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001.

Il permet à l'entreprise de:

- identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- analyser et de gérer la législation environnementale;
- suivre dans le temps les résultats environnementaux;
- améliorer en continu les performances environnementales;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

La certification ISO 14001 a été renouvelée en 2022 pour une durée de trois ans par un organe

accrédité, sur la base des nouvelles normes entrées en vigueur en 2017.

«naturemade basic» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2022, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de 5 ans. A noter que, dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «naturemade basic».

Immeubles administratifs à Sion

Le projet d'assainissement (désamiantage et mise en conformité OIBT des installations électriques) et de rénovation des bâtiments administratifs de Sion, visant notamment à améliorer leur efficacité énergétique, se sont poursuivis en 2023. Ils sont en voie d'achèvement.

En novembre 2023, les premiers locataires ont pris possession de leurs locaux au bâtiment «Tour».



Programme d'actions

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit :

Stratégie

Intégration de la réflexion environnementale au plus haut niveau des décisions concernant Grande Dixence SA ainsi qu'au sein des sociétés dont GD est actionnaire.

Maintenance et exploitation

Maintenance et exploitation des installations dans le respect de l'environnement.
Optimisation énergétique du parc immobilier.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GD

Situations d'urgence

Préparation à la gestion des événements extraordinaires, en collaboration avec des partenaires.

Énergie

Valorisation de la qualité environnementale de l'énergie produite à travers la poursuite de la labellisation de l'électricité.



CERTIFICATS ET LABELS

Certification

La norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d'actifs dans le contexte de l'organisation. En 2015, le mandataire Alpiq AG a été certifié ISO 55001. Dans ce contexte, la direction de Grande Dixence a participé à l'audit annuel.

Labels

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grand Dixence SA :

Labels et certificats	 NATUREMADE BASIC	 ISO 14001
Objets certifiés	Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Suisse	Monde
Validité	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle



PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation par éclusées des usines de GD et de CD et par l'exploitation par éclusées des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1^{er} juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique n'est pas réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- des mesures correctives doivent être proposées au Canton;
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures sera effective d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du Canton

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEaux)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites.

En automne 2023, les mesures constructives visant à améliorer les zones alluviales des Borgne d'Arolla (à Lotrey) et de Ferpècle (à Salays), sur le territoire de la Commune d'Evolène, ont été réalisées.

L'exécution de la mesure constructive à réaliser au point de convergence des deux Borgne dans la région des Haudères est planifiée pour 2025.

Lorsque ces travaux seront achevés, l'ensemble des prises d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Grande Dixence SA sera considéré comme assaini selon l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.

du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours. En 2022, le rapport «Etape principale 1: Définition des objectifs» a été soumis aux Autorités cantonales pour analyse.

CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2023 de Cleuson-Dixence s'est élevée à 2445 GWh.

HYDRO EXPLOITATION SA

Depuis 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA est confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

En 2023, HYDRO Exploitation SA a réalisé un chiffre d'affaires de 93,3 millions de francs (2022: 94,4 millions). Pour l'exercice sous revue, le résultat d'exploitation (EBITDA) s'élève à 3,75 millions.

Au 31 décembre, l'effectif de la société était de 422 employés (EPT).

La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans l'entretien et la maintenance d'aménagements hydroélectriques.

ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

L'aménagement hydroélectrique de Cleuson-Dixence, équipé de trois groupes turbine Pelton, détient à lui seul trois records du monde !

- ◆ celui de la plus haute chute brute : 1883 m
- ◆ celui de la plus grande puissance par turbine : 423 MW
- ◆ celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs : 35,7 MVA



En 2023, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 18,2 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 830 000.-.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie

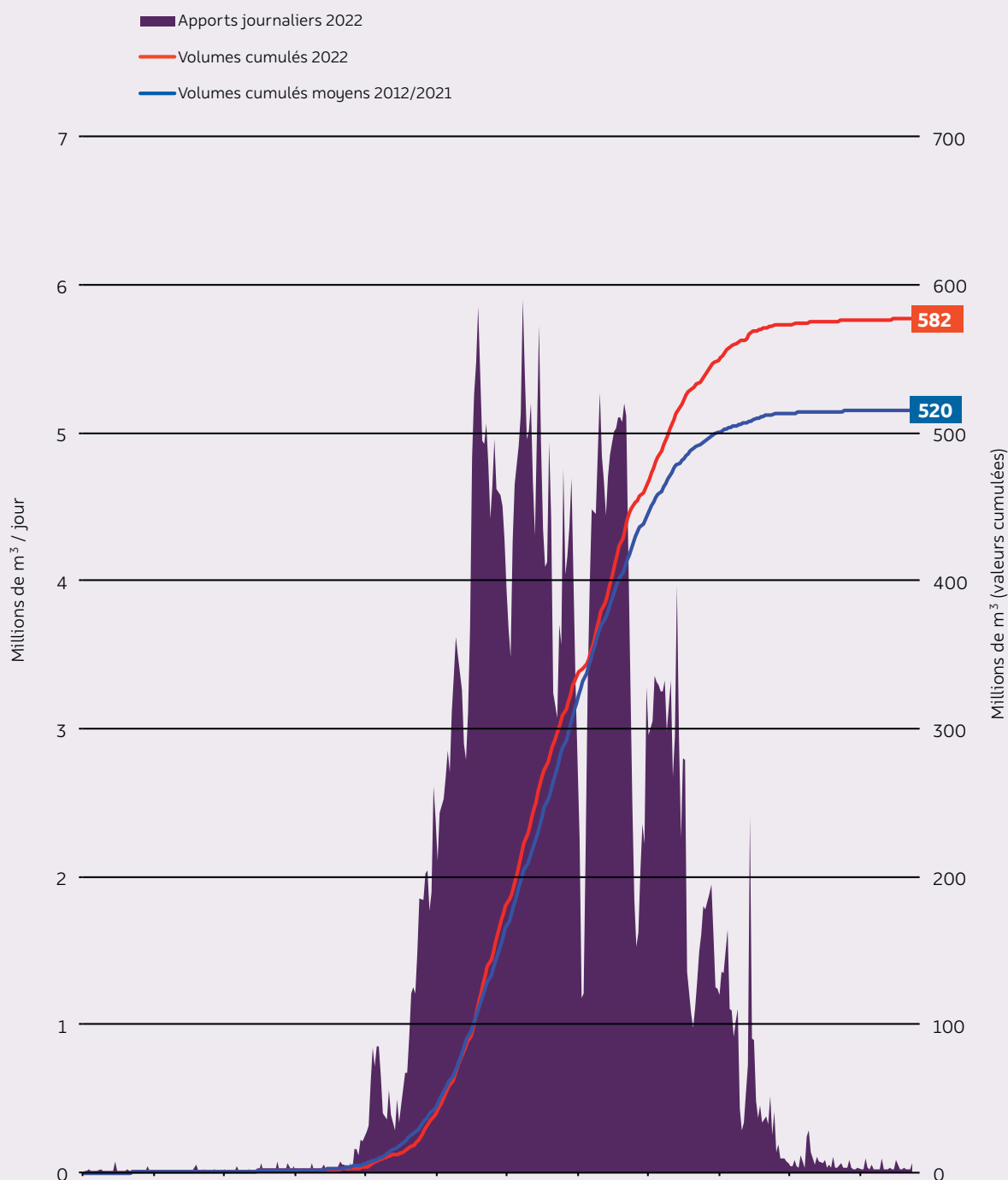
de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

En 2023, la production totale FMdB s'est élevée 101,7 GWh. La part revenant à GD, soit 29,5 GWh a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de Grande Dixence SA.



VOLUME DES APPORTS JOURNALIERS DANS LE LAC DES DIX



ÉNERGIE LIVRÉE AUX ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA

PRODUCTION MENSUELLE

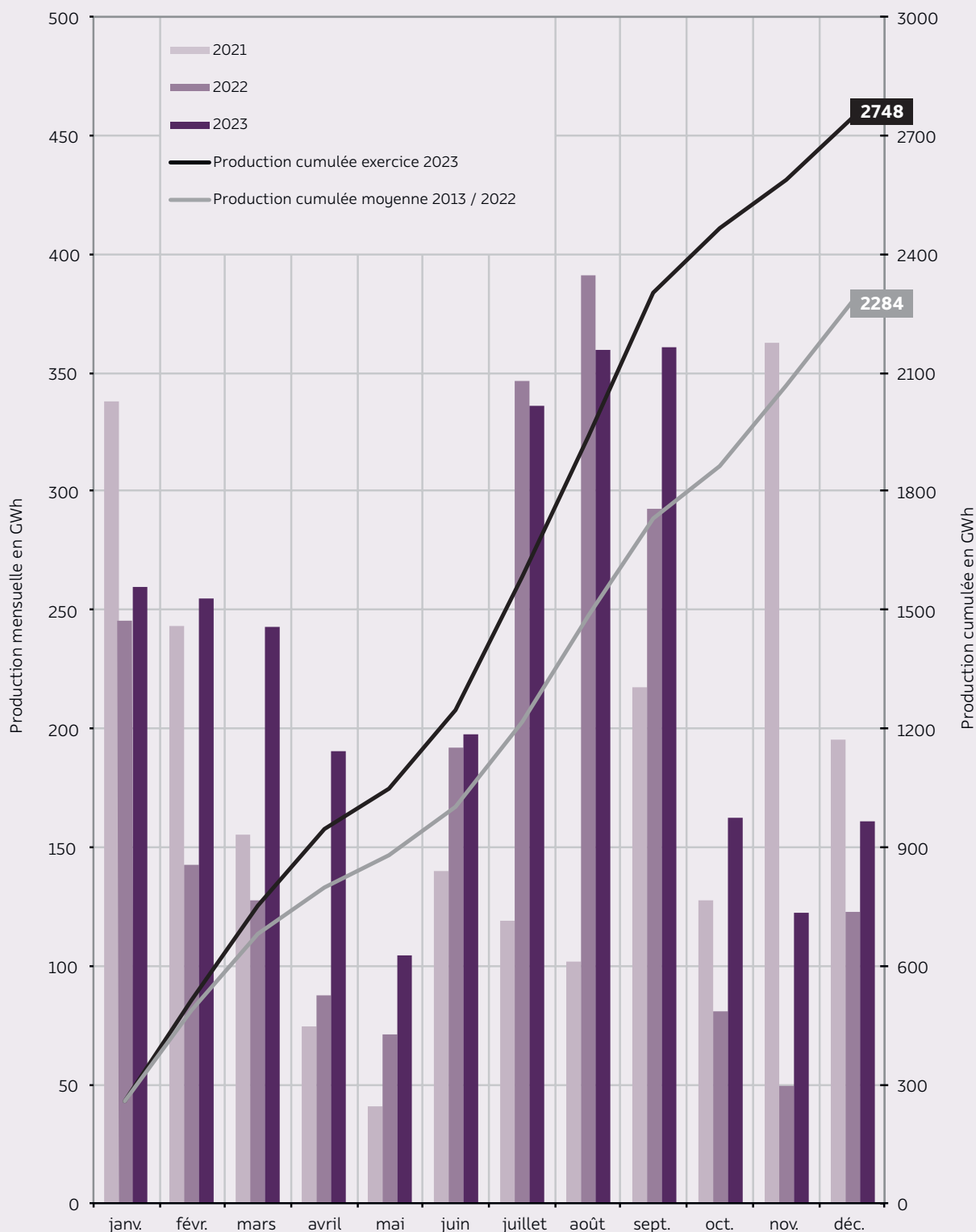
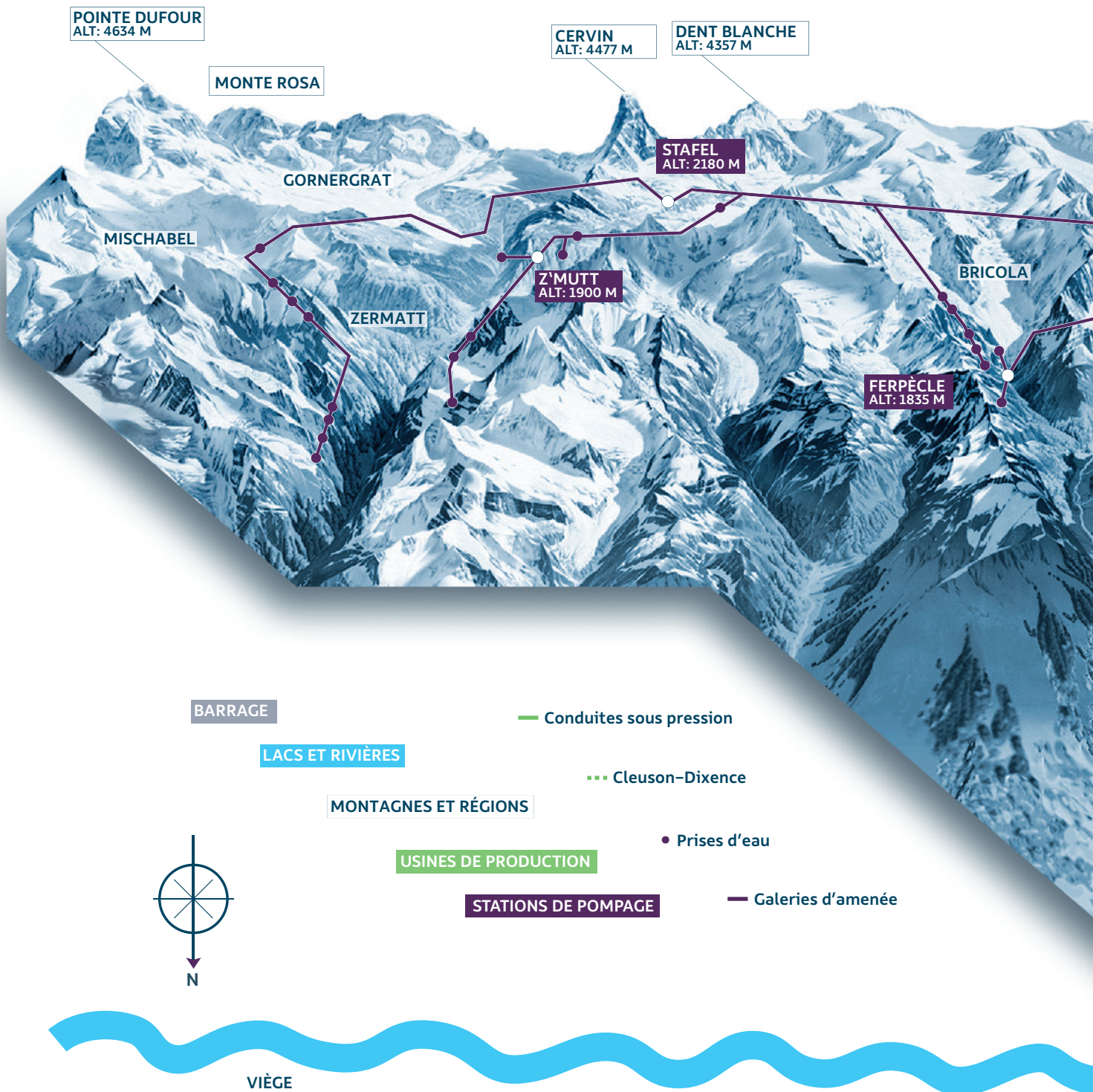
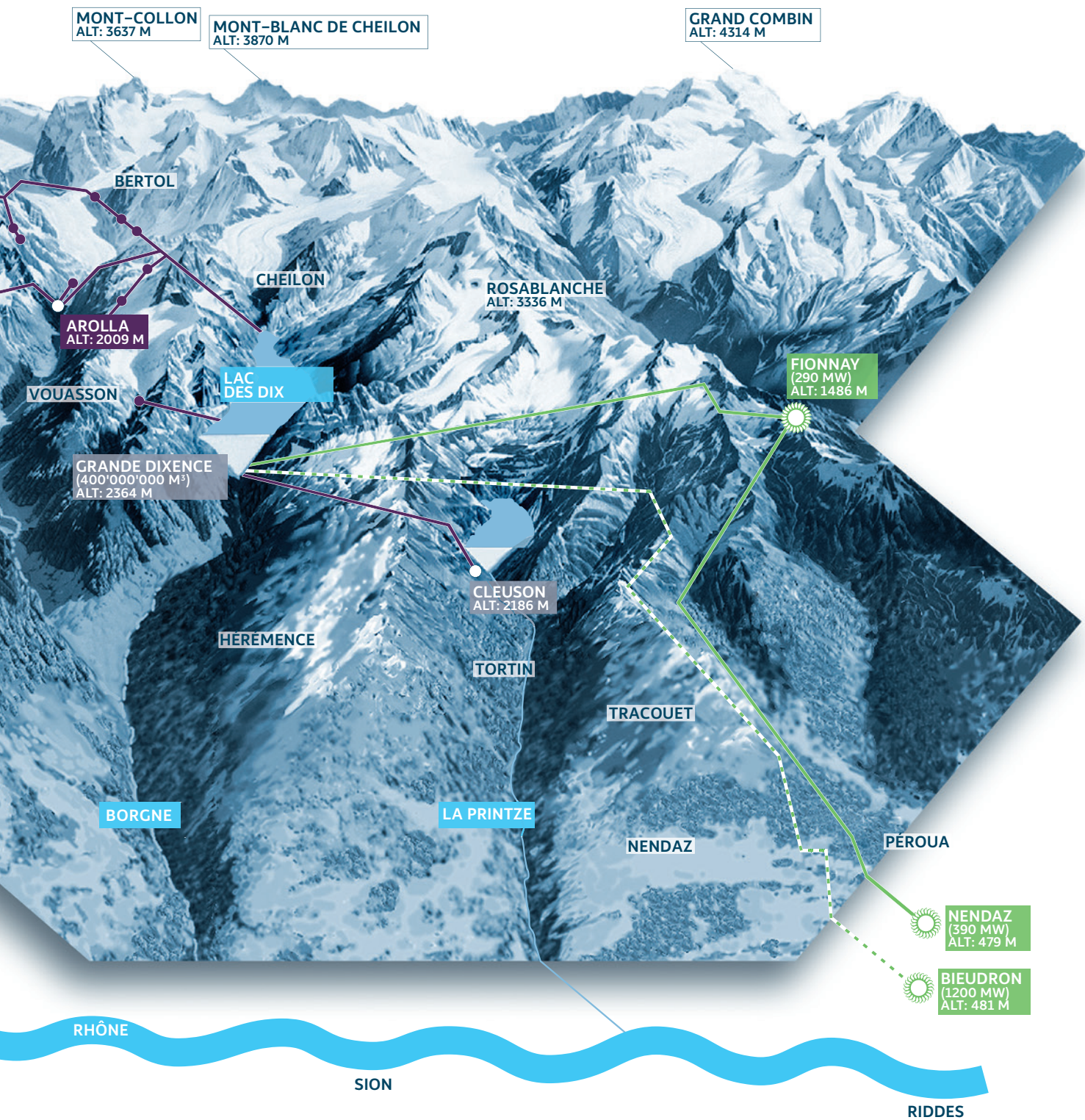


SCHÉMA GÉNÉRAL DU COMPLEXE GD





COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis les 10 dernières années, l'exercice 2023 a enregistré des apports en eau supérieurs de l'ordre de 10% et une production de 2 748 GWh, supérieure de 25%.

Près de 60 ans après sa mise en service, Grande Dixence SA a entrepris d'importants travaux de réhabilitation et de maintenance sur toute la chute qui relie le lac des Dix à la plaine du Rhône. Grande Dixence SA et ses actionnaires ont investi, entre 2016 et 2023, un montant total de CHF 240 millions afin de réaliser ces travaux d'envergure. Les six groupes de production de chacune des deux centrales de Fionnay et de Nendaz ont été réhabilités au niveau des vannes, des turbines, des alternateurs, des automatismes de commande et des services auxiliaires. Suite à la découverte de microfissures sur les blindages, la partie aérienne de la conduite forcée, soit un tronçon de 850 mètres situé entre Péroua et Condémines, a été remplacée alors que la protection anti-corrosion des parties souterraines a été refaite à neuf. Les vannes de sécurité situées à Louvie et à Péroua, au départ des conduites forcées, ont été renouvelées et les vannes situées au départ des galeries d'amenée d'eau, au barrage de la Grande Dixence et au bassin de Fionnay, ont également subi d'importants travaux de rénovation.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires. Le décompte final des charges d'exploitation 2023 devant être couvertes par les actionnaires présente un solde en faveur de la société, figurant dans les actifs de régularisation.

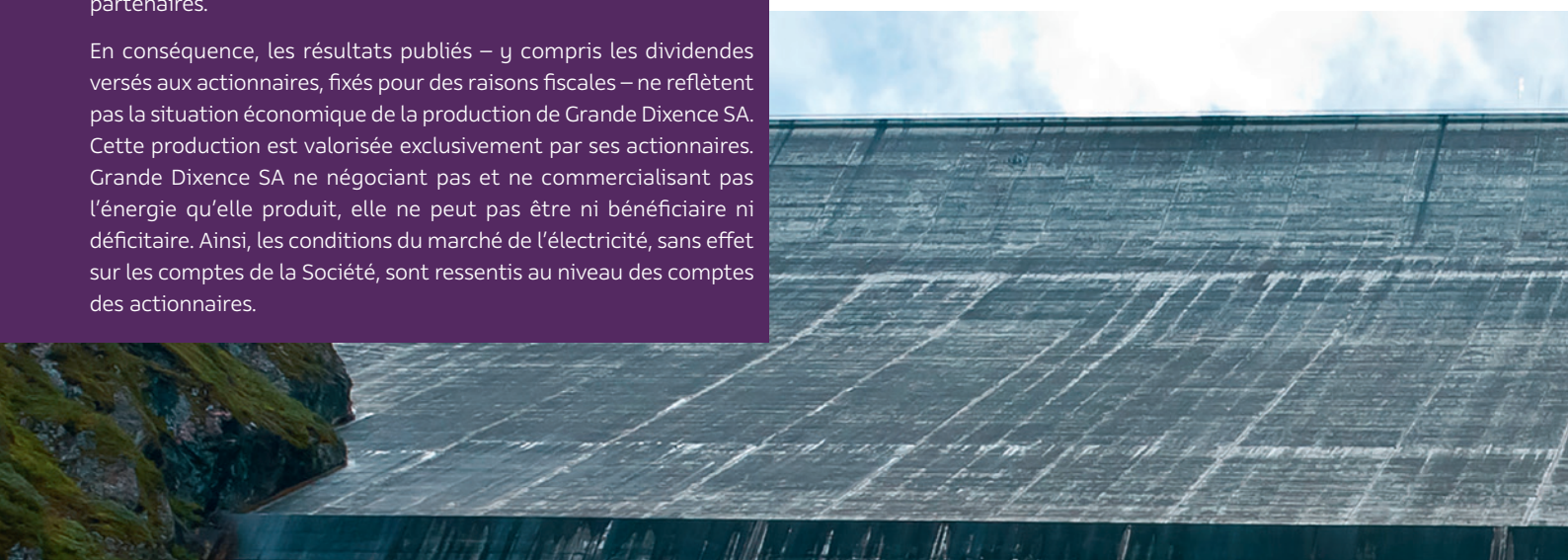
MODÈLE SOCIÉTÉ DE PARTENAIRES

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de leur part (proportionnelle) à la production d'énergie; en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées, cela afin de présenter un bénéfice, imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux. Jusqu'au 31 décembre 2019, Grande Dixence SA déclarait un bénéfice correspondant à la rémunération des fonds propres de 3% (méthode fiscale du dividende fictif), représentant un bénéfice de CHF 9.5 millions. A la suite de la signature d'un accord fiscal avec le Canton du Valais, dès l'exercice 2020, ce résultat est dorénavant déterminé sur la base de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. Pour cet exercice, le bénéfice fictif relevant pour l'imposition s'élève à CHF 15.3 millions (CHF 14.9 millions en 2022).

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les dividendes versés aux actionnaires, fixés pour des raisons fiscales – ne reflètent pas la situation économique de la production de Grande Dixence SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Grande Dixence SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut pas être ni bénéficiaire ni déficitaire. Ainsi, les conditions du marché de l'électricité, sans effet sur les comptes de la Société, sont ressentis au niveau des comptes des actionnaires.



ACTIF IMMOBILISÉ

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total net de CHF 1 118.4 millions, en augmentation de CHF 11.4 millions par rapport à l'exercice précédent: au cours de l'exercice il a été procédé à des mises en service à hauteur de CHF 51.8 millions et à des amortissements à hauteur de CHF 40.4 millions.

Les installations en construction au 31 décembre 2023 se montent à CHF 46.7 millions. Au cours de l'exercice il a été procédé à des investissements à hauteur de CHF 26.4 millions.

Le droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année compris dans la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA figure désormais dans les immobilisations incorporelles (précédemment: immobilisations financières). Ce droit est amorti linéairement, depuis son acquisition en 2009, sur toute la durée de la concession (échéance 2084).

ENGAGEMENTS

Parrapport au 31 décembre de l'année précédente, les dettes financières au 31 décembre 2023 sont stables à CHF 835 millions. Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé au renouvellement d'un emprunt obligataire de CHF 100 millions par un nouvel emprunt obligataire du même montant (CHF 100 millions – 2.35% – 2023–2030). En 2024, un emprunt obligataire de CHF 160 millions arrivera à échéance et a été reclassé dans les capitaux étrangers à court terme.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.

CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1000 chacune, entièrement libérées.

La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 31.3 millions et l'exercice 2023 présente un bénéfice de CHF 15.3 millions.

PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 168.1 millions, en augmentation de CHF 5.6 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 2.6 millions (CHF 2.8 millions en 2022).

Sous les produits financiers figurent les rendements des participations et les prêts détenus.

CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 142.6 millions, contre CHF 138.1 millions, en 2022, soit une augmentation de



CHF 4.5 millions par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie et coûts du réseau, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2023 sont supérieures d'environ 10% par rapport à la moyenne multi-annuelle calculée depuis les 10 dernières années.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA sont confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique «Matériel et prestations». Par rapport à l'exercice 2022, ce poste est en diminution de CHF 5.8 millions. L'exercice précédent avait enregistré des interventions extraordinaires réalisées par anticipation sur la chute «Barrage de la Grande Dixence – Rhône», mise hors service dans le cadre du renouvellement de la conduite forcée Péroua – Condémines.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 33.8 millions. Le montant des impôts comptabilisés est de CHF 9.2 millions. C'est donc la somme totale de CHF 42.9

millions qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2023, représentant 26% des contributions en couverture des charges.

Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 40.7 millions. Du fait des importantes mises en service réalisées au cours des exercices 2022 et 2023, ils sont en augmentation de 2.9 millions par rapport à l'exercice précédent.

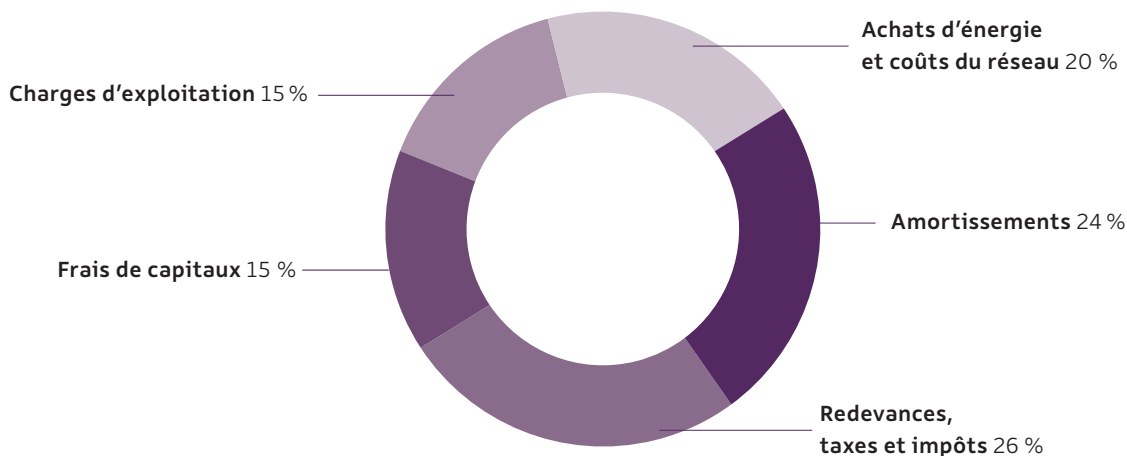
Les charges financières enregistrent une augmentation de CHF 1.2 million et se montent à CHF 11.3 millions. La hausse des taux d'intérêts et une diminution des intérêts intercalaires activés justifient cette hausse.

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés à charge de l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 2.4 millions, dont CHF -0.6 million de corrections d'exercices antérieurs.

RÉSULTAT

Le résultat publié repose sur les principes de l'accord fiscal conclu en 2020 avec les Autorités fiscales valaisannes, principes basés sur la méthode du prix de revient majoré de 10%, soit un résultat de CHF 15 278 000.-.

STRUCTURE DES COÛTS





BILAN

ACTIF	Note	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
◆ Liquidités		18 185 785	3 344 082
◆ Titres	6	6	
◆ Créances résultant de livraisons et de prestations	1	2 289 692	215 557
◆ Autres créances	2	840 965	959 274
◆ Actifs de régularisation à court terme	3	13 903 172	18 939 681
Total de l'actif circulant		35 219 621	23 458 600
ACTIF IMMOBILISÉ			
◆ Actifs de régularisation à long terme	4	712 029	687 977
◆ Immobilisations financières	5	26 975 682	27 955 067
◆ Immobilisations corporelles	6	1 163 991 463	1 177 737 542
◆ Immobilisations incorporelles	7	19 668 197	20 024 178
Total de l'actif immobilisé		1 211 347 370	1 226 404 763
TOTAL DE L'ACTIF		1 246 566 991	1 249 863 363

PASSIF	Note	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
ENGAGEMENTS À COURT TERME			
◆ Dettes résultant d'achats et de prestations	8	8 518 286	13 098 361
◆ Dettes financières à court terme	12	160 000 000	100 000 000
◆ Autres dettes	9	658 541	195 006
◆ Passifs de régularisation	11	46 945 345	47 994 372
◆ Intérêts courus		7 084 819	6 936 625
Total des engagements à court terme		223 206 991	168 224 363
ENGAGEMENTS À LONG TERME			
◆ Dettes financières à long terme	12	675 000 000	735 000 000
◆ Provisions	14	1 090 000	1 147 000
Total des engagements à long terme		676 090 000	736 147 000
Total des engagements		899 296 991	904 371 363
CAPITAUX PROPRES			
◆ Capital-actions	15	300 000 000	300 000 000
◆ Réserve générale		31 268 000	30 529 000
◆ Report du résultat+		724 000	186 000
◆ Résultat de l'exercice		15 278 000	14 777 000
Total des capitaux propres		347 270 000	345 492 000
TOTAL DU PASSIF		1 246 566 991	1 249 863 363

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS ET CHARGES	Note	2023 CHF	2022 CHF
◆ Contributions en couverture des charges	19	168 057 557	162 544 691
◆ Autres produits d'exploitation		2 595 385	2 805 927
Total des ventes et prestations		170 652 942	165 350 619
◆ Achats d'énergie et coûts du réseau		32 856 633	24 307 392
◆ Matériel et prestations		24 055 271	29 883 134
◆ Charges de personnel		1 129 458	928 848
◆ Redevances hydrauliques et diverses	20	33 784 059	35 714 538
◆ Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	23	6 728 637	6 671 175
◆ Autres charges d'exploitation		3 386 088	2 888 407
◆ Amortissements	21	40 653 479	37 729 786
Charges d'exploitation		142 593 624	138 123 281
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		28 059 317	27 227 338
◆ Produits financiers		889 255	1 014 403
◆ Charges financières	22	11 248 302	10 084 841
Résultat financier		10 359 048	9 070 438
Résultat avant impôts		17 700 270	18 156 900
◆ Impôt sur le bénéfice	23	2 422 270	3 379 900
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		15 278 000	14 777 000
◆ Nombre d'actions en circulation		300 000	300 000
◆ Résultat par action en CHF		51	49

(Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif)

FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE FONDS ANALYSÉ : LIQUIDITÉS

	2023	2022
	CHF	CHF
◆ Résultat de l'exercice	15 278 000	14 777 000
◆ Amortissements	40 653 479	37 729 786
◆ Variation des provisions	-57 000	-133 000
◆ Amortissements des frais d'emprunts	224 669	100 327
◆ Variation des créances résultant de livraisons et prestations	-2 085 803	-44 227
◆ Variation des autres créances	118 308	-21 322
◆ Variation des actifs de régularisation	5 012 457	-12 949 079
◆ Variation des dettes résultant d'achats et de prestations	-4 580 075	1 556 014
◆ Variation des autres dettes à court terme	463 535	25 540
◆ Variation des passifs de régularisation	-1 049 027	4 843 940
◆ Variation des intérêts courus	148 194	164 603
Flux de fonds provenant de l'exploitation	54 126 737	46 049 581
◆ Investissements en immobilisations corporelles	-26 500 254	-37 915 455
◆ Désinvestissements en immobilisations financières	979 385	979 385
Flux de fonds provenant des investissements	-25 520 868	-36 936 069
◆ Paiement du dividende	-13 500 000	-13 500 000
◆ Remboursement d'emprunts	-100 000 000	-170 000 000
◆ Souscription d'emprunts	99 787 000	169 472 300
Flux de fonds provenant du financement	-13 713 000	-14 027 700
VARIATION DES LIQUIDITÉS	14 892 869	-4 914 188
Liquidités en début d'exercice	3 344 082	8 258 270
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	18 236 951	3 344 082

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Capital- actions	Réserves générales	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
	CHF	CHF	CHF	CHF
◆ Capitaux propres au 01.01.2022	300 000 000	29 805 000	14 410 000	344 215 000
◆ Attribution à la réserve générale	0	724 000	-724 000	0
◆ Distribution de dividende 2021	0	0	-13 500 000	-13 500 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	14 777 000	14 777 000
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2022	300 000 000	30 529 000	14 963 000	345 492 000
◆ Capitaux propres au 01.01.2023	300 000 000	30 529 000	14 963 000	345 492 000
◆ Attribution à la réserve générale	0	739 000	-739 000	0
◆ Distribution de dividende 2022	0	0	-13 500 000	-13 500 000
◆ Bénéfice de l'exercice	0	0	15 278 000	15 278 000
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	300 000 000	31 268 000	16 002 000	347 270 000

PROPOSITION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	2023 CHF	2022 CHF
◆ Report au début de l'exercice	724 000	186 000
◆ Bénéfice de l'exercice	15 278 000	14 777 000
BÉNÉFICE AU BILAN	16 002 000	14 963 000
◆ Dividende 5.00% de CHF 300 millions (2022: 4.50%)	15 000 000	13 500 000
◆ Attribution à la réserve générale	764 000	739 000
SOLDE À REPORTER	238 000	724 000

ANNEXE AUX COMPTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grande Dixence SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège est à Sion (Suisse). La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le val des Dix, des centrales à Fionnay (val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires. La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer, dans la même proportion, les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

Les comptes annuels 2023 ont été approuvés le 26 mars 2024 par le Conseil d'administration de Grande Dixence SA. L'assemblée générale des actionnaires prévue le 25 avril 2024 est invitée à les approuver à son tour.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Base de présentation

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes (titre trente-deuxième du Code des obligations) et de toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (y.c. la RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé

durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière. Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables. Les corrections suivantes ont été effectuées:

- ajout du résultat par action au compte de résultat;
- présentation séparée du droit de prélèvement d'énergie au bilan comme immobilisation incorporelle (CHF 18.899 millions);
- présentation séparée de la valeur de la concession au bilan comme immobilisation incorporelle (CHF 1.126 millions);
- présentation des frais d'emprunts obligataires en actifs de régularisation, avec dissolution sur la durée des emprunts (CHF 0.897 millions);
- présentation au brut des flux d'exploitation liés aux variations du fonds de roulement;
- présentation et identification des transactions avec les actionnaires et les parties liées.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

Intégration de la société simple Cleuson-Dixence

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la société simple Cleuson-Dixence.

Les actifs, passifs, charges et produits de la Société simple Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société:

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 15);
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode d'intégration globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence desdites valeurs, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs présentant un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les

dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Pour les installations d'exploitation soumises au droit de retour, la durée d'amortissement est limitée au maximum à la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'amortissement comptable. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage de Grande Dixence SA dans son ensemble.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

Bâtiments	50 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Équipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la période de construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession (80 ans), déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année, valable jusqu'à la fin de la concession en 2084. Ce droit de prélèvement est amorti, depuis son acquisition en 2009, sur la durée restante de la concession, selon la méthode linéaire.

Lors des exercices antérieurs, ce droit était présenté dans les immobilisations financières. Les chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables.

Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Emprunts

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt. Ils sont présentés en actifs de régularisation.

Engagements

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs de régularisation) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Instruments financiers dérivés

Grande Dixence SA est soumise au risque des taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture et en accord avec le Conseil d'administration. Ces instruments étant employés à des fins de couverture, les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour l'opération de base sont appliqués en lieu et place de l'évaluation à la juste valeur.

Comptabilisation des produits

Grande Dixence SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits des locations et des prestations de services. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les locations ou les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité, du montant des prestations et coûts unilatéraux futurs.



COMMENTAIRES

1. CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Tiers	776 137	106 892
◆ Actionnaires	1 373 261	3 848
◆ Sociétés liées	140 294	104 817
CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS	2 289 692	215 557

2. AUTRES CRÉANCES	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Tiers	840 965	959 274
AUTRES CRÉANCES	840 965	959 274

3. ACTIFS DE REGULARISATION À COURT TERME	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Tiers	3 440 716	1 713 191
◆ Actionnaires	8 659 457	14 436 691
◆ Sociétés liées	1 803 000	2 789 799
ACTIFS DE RÉGULARISATION À COURT TERME	13 903 172	18 939 681

4. ACTIFS DE REGULARISATION À LONG TERME	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Tiers	712 029	687 977
ACTIFS DE RÉGULARISATION À LONG TERME	712 029	687 977

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Prêts à long terme	3 884 524	4 863 909
◆ Participations	23 091 158	23 091 158
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	26 975 682	27 955 067

PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne présente pas de comptes consolidés.

	Part au capital	Part aux droits de vote	Capital social au 31.12.2023	Capital social au 31.12.2022
	%	%	CHF	CHF
◆ HYDRO Exploitation SA, Sion				
Exploitation de sociétés hydroélectriques	35	35	13 000 000	13 000 000
◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt				
Production et distribution d'électricité	45	45	10 000 000	10 000 000
◆ Forces Motrices de la Borgne SA, Vex				
Production d'électricité	29	29	12 000 000	12 000 000

Chiffres clés des participations détenues

Les bilans résumés et audités au 31.12.2023 se présentent ainsi:

	HYDRO Exploitation SA	Elektrizitäts- werk Zermatt AG	Forces Motrices de la Borgne SA
en 000 CHF			
◆ ACTIF			
Actifs circulants	28 360	16 570	2 456
Actifs immobilisés	11 255	37 346	37 284
◆ PASSIF			
Fonds étrangers	11 607	24 275	27 126
Fonds propres	28 008	29 641	12 614

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immeubles et terrains CHF	Installations de production CHF	Installations en construction CHF	Total CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2021	36 972 044	2 795 204 918	88 072 530	2 920 249 492
♦ Augmentations	0	0	37 170 640	37 170 640
♦ Intérêts intercalaires	0	0	744 815	744 815
♦ Diminutions	0	-1 429 867	0	-1 429 867
♦ Transferts	0	54 071 127	-54 071 127	0
Immobilisations brutes au 31.12.2022	36 972 044	2 847 846 178	71 916 858	2 956 735 080
♦ Augmentations	0	0	26 411 908	26 411 908
♦ Intérêts intercalaires	0	0	139 512	139 512
♦ Diminutions	0	-6 001 910	0	-6 001 910
♦ Transferts	14 504 396	37 252 611	-51 757 007	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2023	51 476 440	2 879 096 879	46 711 270	2 977 284 589
Fonds d'amortissement au 31.12.2021	-29 052 209	-1 714 001 391	0	-1 743 053 600
♦ Attributions: amortissements planifiés	-438 001	-36 935 804	0	-37 373 805
♦ Diminutions	0	1 429 867	0	1 429 867
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	-29 490 210	-1 749 507 328	0	-1 778 997 538
♦ Attributions: amortissements planifiés	-1 009 774	-39 287 724	0	-40 297 498
♦ Diminutions	0	6 001 910	0	6 001 910
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2023	-30 499 984	-1 782 793 142	0	-1 813 293 125
Immobilisations nettes au 31.12.2022	7 481 834	1 098 338 850	71 916 858	1 177 737 542
Immobilisations nettes au 31.12.2023	20 976 457	1 096 303 737	46 711 270	1 163 991 463

Installations en exploitation	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Adductions et usines de pompage de la vallée de Zermatt	373 431 547	360 921 729
Adductions et usines de pompage de la vallée d'Hérens	360 357 754	357 404 233
Barrage du val des Dix	548 640 379	548 640 379
Aménagement et usine de Fionnay	248 818 990	237 302 424
Aménagement et usine de Nendaz	319 853 317	315 274 673
Installations de commande à Sion	6 002 150	6 310 000
Cleuson-Dixence (15/22 ^e)	1 020 120 913	984 125 809
Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	53 348 268	38 843 872
Immobilisations brutes	2 930 573 319	2 848 823 118
Fonds d'amortissement	-1 813 293 125	-1 743 002 434
Immobilisations nettes	1 117 280 193	1 105 820 684

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions	Droit de prélèvement d'énergie	Total
	CHF	CHF	CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2021	4 093 264	22 861 128	26 954 392
♦ Augmentations	0	0	0
♦ Diminutions	0	0	0
Immobilisations brutes au 31.12.2022	4 093 264	22 861 128	26 954 392
♦ Augmentations	0	0	0
♦ Diminutions	0	0	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2023	4 093 264	22 861 128	26 954 392
Fonds d'amortissement au 31.12.2021	-2 916 450	-3 657 783	-6 574 233
♦ Attributions	-51 166	-304 815	-355 981
♦ Diminutions	0	0	0
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	-2 967 616	-3 962 598	-6 930 214
♦ Attributions	-51 166	-304 815	-355 981
♦ Diminutions	0	0	0
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2023	-3 018 782	-4 267 413	-7 286 195
IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2022	1 125 647	18 898 530	20 024 178
IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2023	1 074 482	18 593 715	19 668 197

Droit de prélèvement d'énergie

Ce poste comprend la valeur du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année compris dans la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA. Ce droit est amorti linéairement, depuis son acquisition en 2009, sur toute la durée de la concession (échéance 2084). En 2023, un amortissement de CHF 304 815 a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 61 ans.

8. DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET PRESTATIONS	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Tiers	3 174 621	1 930 986
◆ Actionnaires	1 272 759	4 461 236
◆ Sociétés liées	4 070 907	6 706 139
DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS	8 518 286	13 098 361

9. AUTRES DETTES	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Tiers	658 541	195 006
AUTRES DETTES	658 541	195 006

10. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Charge ordinaire de prévoyance	101 610	83 437
◆ Dettes envers les institutions de prévoyance	11 438	0

11. PASSIFS DE RÉGULARISATION	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	21 071 909	22 144 000
◆ Redevances hydrauliques	14 473 940	15 087 000
◆ Impôts	3 012 922	3 396 602
◆ Énergie à livrer		
– Tiers	1 556 350	1 150 496
– Sociétés liées	1 152 000	1 196 000
◆ Divers		
– Tiers	3 051 625	3 004 344
– Actionnaires	745 274	0
– Sociétés liées	1 881 325	2 015 930
PASSIFS TRANSITOIRES	46 945 345	47 994 372

12. DETTES FINANCIERES	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Dettes financières à court terme	160 000 000	100 000 000
◆ Dettes financières à long terme	675 000 000	735 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	835 000 000	835 000 000

DÉTAIL DES EMPRUNTS				31.12.2023	31.12.2022	
				CHF	CHF	
◆ Obligataires			Échéance			
1.25 %	2018		06.06.2023	0	100 000 000	
1.125 %	2017		04.07.2024	160 000 000	160 000 000	
1.375 %	2015		18.02.2025	100 000 000	100 000 000	
0.8 %	2019		17.06.2026	100 000 000	100 000 000	
0.3 %	2021		31.08.2028	150 000 000	150 000 000	
1.7 %	2022		12.07.2029	170 000 000	170 000 000	
2.35 %	2023		06.06.2030	100 000 000	0	
Total des emprunts obligataires				780 000 000	780 000 000	
◆ Emprunts divers						
3.3 %		Banque Cantonale du Jura	2012	15.01.2027	10 000 000	10 000 000
3.3 %		Banque Cantonale de Fribourg	2012	15.01.2027	25 000 000	25 000 000
3.3 %		Banque Cantonale du Valais	2012	15.01.2027	20 000 000	20 000 000
Total des emprunts divers				55 000 000	55 000 000	
TOTAL DES EMPRUNTS				835 000 000	835 000 000	

Emprunts à court terme < 1 an	160 000 000	100 000 000
Emprunts à long terme <1 à 5 ans >	405 000 000	415 000 000
Emprunts à long terme > 5 ans	270 000 000	320 000 000

Tous les emprunts au 31.12.2023 et 31.12.2022 sont libellés en CHF.
Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

13. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1^{er} avril 2018 auprès de la Fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zürich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. Le taux de couverture de la Fondation CPE au 31 décembre 2023 s'élevait à 113.9% (107.7% au 31 décembre 2022)

14. PROVISIONS	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
◆ Valeur comptable au 01.01.2022	1 210 000	70 000	1 280 000
Constitution	57 507	0	57 507
Utilisation	-190 507	0	-190 507
Dissolution	0	0	0
◆ Valeur comptable au 31.12.2022	1 077 000	70 000	1 147 000
Constitution	168 872	0	168 872
Utilisation	-225 872	0	-225 872
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2023	1 020 000	70 000	1 090 000

La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» sert à couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

15. ACTIONNAIRES	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA – Lausanne	60	180 000 000
AXPO Power AG – Baden	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
BKW Energie AG – Berne	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel – Bâle	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
	100	300 000 000

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

16. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif. La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées:

	2023		2022		2022	
	Actionnaires CHF	Sociétés liées CHF	Total CHF	Actionnaires CHF	Sociétés liées CHF	Total CHF
◆ Contributions en couverture des charges	168 057 557		168 057 557	162 544 691		162 544 691
◆ Autres produits d'exploitation			0			0
TOTAL DES VENTES ET PRESTATIONS DES PARTIES LIÉES	168 057 557	0	168 057 557	162 544 691	0	162 544 691
<i>en % des ventes et prestations totales</i>	98%	0%	98%	98%	0%	98%
◆ Achats d'énergie et coûts du réseau	31 227 086	1 629 547	32 856 633	22 868 895	1 438 497	24 307 392
◆ Matériel et prestations	1 080 000	19 814 479	20 894 479	1 080 000	24 911 687	25 991 687
◆ Autres charges d'exploitation			0			0
CHARGES D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	32 307 086	21 444 026	53 751 111	23 948 895	26 350 184	50 299 079
<i>en % des charges d'exploitation totales (hors amortissements)</i>	32%	21%	53%	24%	26%	50%
◆ Produits financiers		-810 222	-810 222		-844 652	-844 652
◆ Charges financières			0			0
RÉSULTAT FINANCIER DES PARTIES LIÉES	0	-810 222	-810 222	0	-844 652	-844 652
<i>en % du résultat financier total</i>	0%	-8%	-8%	0%	-9%	-9%
MATÉRIEL ET PRESTATIONS DES PARTIES LIÉES POUR INVESTISSEMENTS	0	7 353 512	7 353 512	0	9 750 385	9 750 385
<i>en % du matériel et prestations pour investissement total</i>	0%	28%	28%	0%	26%	26%

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles. En outre, les actionnaires mettent à disposition de Grande Dixence SA l'énergie de pompage et de remplacement.

L'entretien courant et la maintenance des installations sont confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Alpiq Suisse SA, en qualité de gestionnaire de la société, fournit les prestations de dispatching, l'énergie d'ajustement, les prestations de gestion administrative et de gestion technique du complexe Grande Dixence SA.

17. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Néant

18. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la Société simple Cleuson-Dixence. Elle dispose, dans cette proportion, à la puissance installée de l'usine de Bieudron. En contrepartie, elle s'est engagée à assurer le financement de la construction de l'installation et à couvrir les charges de la société simple dans la proportion de sa participation.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques, qui arrive à échéance en 2085.

19. CONTRIBUTIONS EN COUVERTURE DES CHARGES

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

20. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	13 390 609	20 803 294
◆ Redevances hydrauliques	19 688 279	14 216 379
◆ Énergie gratuite	705 170	694 866
REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	33 784 059	35 714 538

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'État du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

21. AMORTISSEMENTS	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
◆ Immobilisations corporelles (amortissements planifiés)	40 297 498	37 373 805
◆ Immobilisations incorporelles (amortissements planifiés)	355 981	355 981
AMORTISSEMENTS	40 653 479	37 729 786

22. CHARGES FINANCIÈRES	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
◆ Charges emprunts obligataires	9 194 861	8 475 861
◆ Charges autres emprunts et divers	2 192 953	2 353 794
◆ Intérêts intercalaires activés	-139 512	-744 815
CHARGES FINANCIÈRES	11 248 302	10 084 841

23. IMPÔTS	2023 CHF	2022 CHF
◆ Impôts sur le capital	1 626 600	1 654 000
◆ Impôts sur le bénéfice	2 982 800	3 350 500
◆ Impôts foncier et divers	5 102 037	5 017 174
Impôts courants	9 711 437	10 021 675
◆ Impôts exercices antérieurs	-560 530	29 400
IMPÔTS	9 150 907	10 051 075

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 15 278 000, basé sur l'application de la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%. Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat avant impôt s'établit à 16.9% (16.9% en 2022).

24. HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
◆ Prestations en matière de révision	57 992	54 584
◆ Autres prestations de services	–	–
TOTAL	57 992	54 584

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Néant.

26. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2023, aucun autre élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 26 mars 2024, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2044.

En 2023, la moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT) s'élève à 3.4 employés (Exercice 2022: 3.4 EPT).



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA, SION



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Grande Dixence SA, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 22 mars 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Frédéric Barbay
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 28 mars 2024



PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 25 AVRIL 2024

L'Assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 et du bilan arrêté au 31 décembre 2023, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

Première proposition

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2023, le compte de profits et pertes de l'exercice 2023, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

Deuxième proposition

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 14 963 000.– de la manière suivante:

Versement légal de 5% au fonds de réserve générale	CHF	764 000
Dividende de 5% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	15 000 000
Solde à reporter	CHF	238 000
	CHF	16 002 000

Troisième proposition

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président
M. WIDER

UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

